CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST

### 6 NOVEMBRE 2024

À une séance extraordinaire de Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue à la salle du bureau municipal située au 118 rue Principale à compter de 20 h 00 mercredi le 6<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Monique Gravel, Danick Harvey et Rémi Simard sous la présidence de son honneur la mairesse Madame Claire Gagnon.

Messieurs Marco Lavoie est absent.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Constatation du quorum.
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation ;
- 3. Recommandation de paiement de la facture no 202429-01 de RSA/Architectes au montant de 3 386,35 \$ avant taxes ;
- 4. Autorisation d'affecter un montant accumulé de 57 881 \$ du programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie Projet pavillon d'accueil de la Base de plein air du lac Nairne;
- 5. Pavillon d'accueil Adjudication de contrat à l'Entreprise Carl Tremblay inc.; POINT REPORTE
- 6. Période de questions.
- 7. Levée de la séance.

## 1. CONSTATATION DU QUORUM

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte à 20 h 00.

## 2024-11-01

# 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de l'avis de convocation est adopté.

### 2024-11-02

# 3. ADOPTION RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 202429-01 DE RSA/ARCHITECTES AU MONTANT DE 3 386,35 \$ avant taxes

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce conseil la recommandation de paiement de la facture no 202429-01 de

RSA/Architectes pour les services professionnels en architecture dans le dossier du pavillon d'accueil au montant de 3 386,35 \$ avant taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil autorise le paiement de la facture no 202429-01 de RSA/Architectes pour les services professionnels en architecture dans le dossier du pavillon d'accueil au montant de 3 386,35 \$ avant taxes.

### 2024-11-03

4. AUTORISATION D'AFFECTER UN MONTANT ACCUMULÉ DE 57 881 \$ DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE – PROJET PAVILLON D'ACCUEIL DE LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE

**ATTENDU QUE** la municipalité désire réaliser le projet visant la construction d'un pavillon d'accueil à la Base de plein air du lac Nairne;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a signé un protocole d'entente visant ce projet dans le cadre du *programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie* au montant de 70 452 \$;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs dispose d'un montant encore disponible de 57 881 \$ pouvant être affecté à ce programme ;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire affecter l'entièreté de ce montant disponible soit 57 881 \$ au projet du pavillon d'accueil de la Base de plein air du lac Nairne ;

**PAR CONSÉQUENT,** il est proposé par Monsieur Danick Harvey et résolu à la majorité des membres du conseil (contre Monsieur James Dufour) :

**QUE** le conseil autorise d'affecter la somme disponible de 57 881 \$ au programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie pour la réalisation du projet de construction d'un bâtiment d'accueil à la Base de plein air du lac Nairne;

**QUE** madame Claire Gagnon, Mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs ainsi que madame Lise Lapointe, directrice générale, soit autorisées à signer tous les documents afférents à cette demande.

# 5. PAVILLON D'ACCUEIL – ADJUDICATION DE CONTRAT À L'ENTREPRISE CARL TREMBLAY INC

POINT REPORTE

## 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue et aucune question n'a été posée de la part du public.

### 2024-11-04

# 7. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité que la séance extraordinaire est levée à 20 h 08.

MAIRESSE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

En signant le procès-verbal du 6 novembre 2024, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées